

Le contrôle des plantes nuisibles

Une responsabilité
partagée



Plan de la présentation

1. Sur la biodiversité;
2. Le territoire et ses particularités;
3. La démarche à l'interne;
4. Le règlement;
5. L'appui des Amis de la Montagne;
6. Une occasion pour sensibiliser.

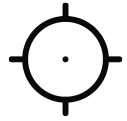
Forum EEE floristiques

9 avril 2026



Mon parcours / présentation

De l'aménagement du territoire à la lutte aux EVE



Sixième extinction de masse

30 % des espèces sont menacées, parmi lesquelles 41% des amphibiens, 13% des oiseaux et 27% des mammifères, ou encore 34% des conifères.



Mon parcours

De l'aménagement du territoire à la lutte aux EVE



Les 5 causes

1. Destruction et artificialisation des milieux naturels
2. Surexploitation des ressources
3. Changements climatiques
4. Pollution
5. EVE



30 % des impacts sur la biodiversité

sont causés par la destruction et l'artificialisation des milieux naturels

23 % des impacts sur la biodiversité

viennent de la surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal

14 % des impacts sur la biodiversité

sont issus du changement climatique global

Source:
biodiversite.gouv.fr

14 % des impacts sur la biodiversité

proviennent des pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air

11% des impacts sur la biodiversité

sont liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes

ages



Protéger la biodiversité

Que fait l'arrondissement ?

- Inscription comme contributifs à la protection de la biodiversité;
- Plan d'actions pour chaque boisé inscrit au registre ;
- Étude pour la création d'un nouveau milieu humide sur le site de l'hippodrome;
- Verdissement (plan maître de plantation); etc.

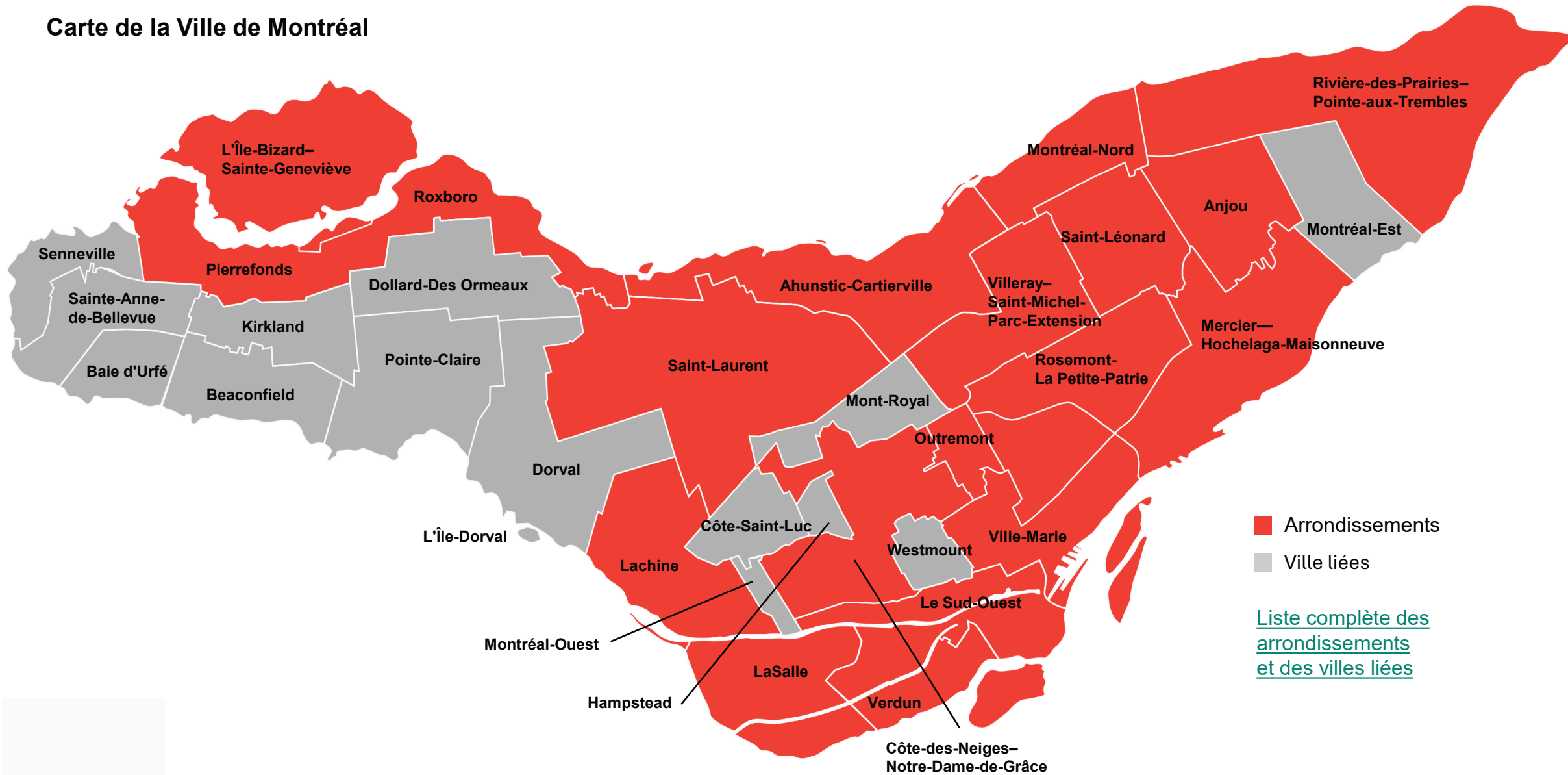




Protéger la biodiversité en ville

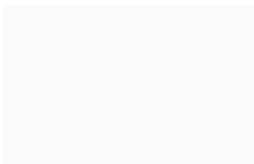
Que font les municipalités ? Et ce qu'elles ne font pas !

Carte de la Ville de Montréal



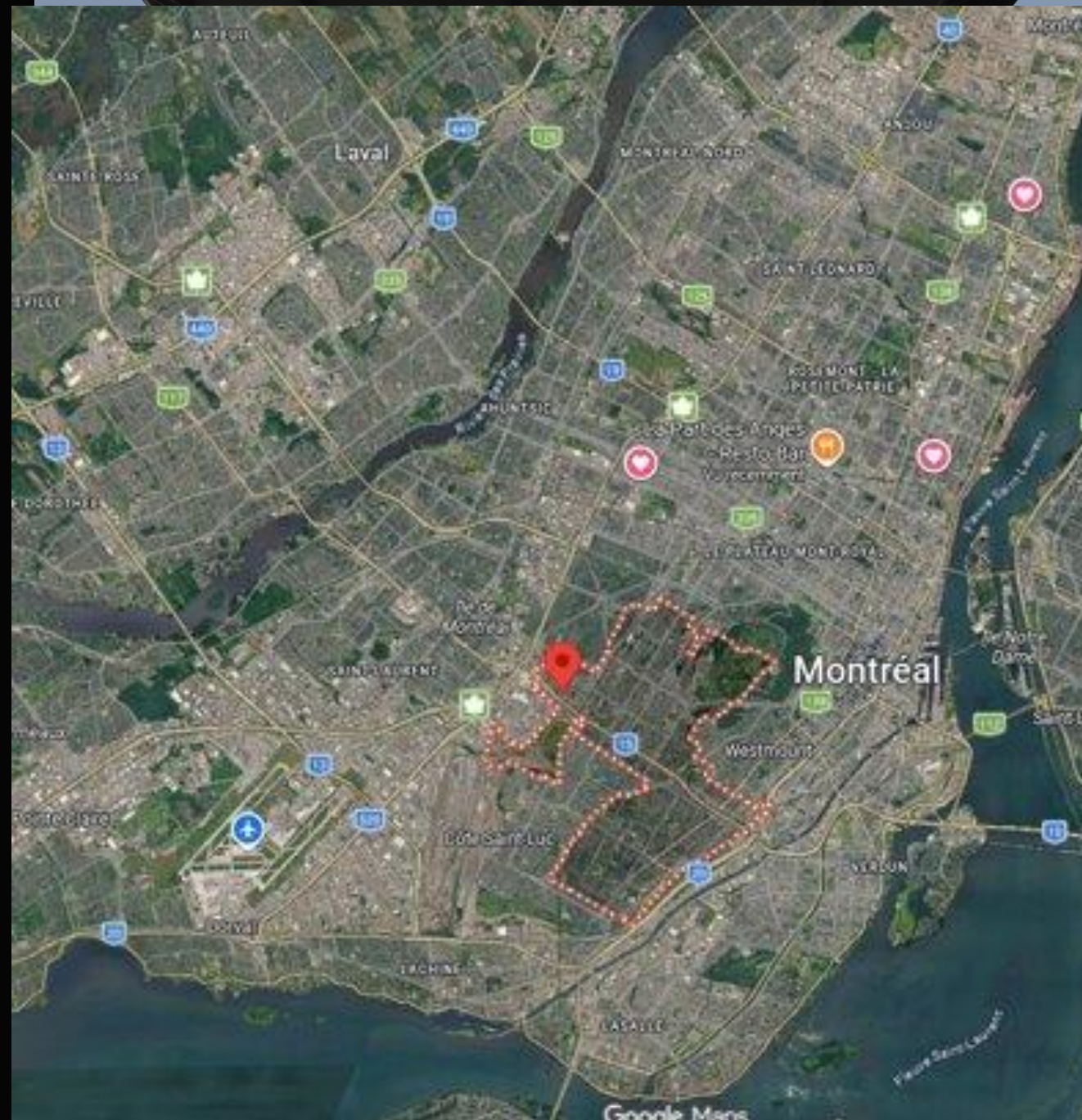
- Arrondissements
- Ville liées

[Liste complète des arrondissements et des villes liées](#)



Le territoire de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce

- Enclavé;
- Aucune berge;
- Le plus peuplé;
- Fortement urbanisé;
-
- Inclut une partie du Mont-Royal;
- Trois boisés contributifs;
- Plusieurs citoyens corporatifs (grandes institutions)
- Fragmenté par des voies ferrées et l'autoroute 15 (Décarie).



RÉDUIRE LES MENACES À LA BIODIVERSITÉ

- 1 Intégrer la biodiversité à la planification territoriale et réglementaire
- 2 Rétablir et restaurer les écosystèmes et leur connectivité
- 3 Conserver les milieux naturels existants grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures efficaces et équitables
- 4 Assurer la conservation et le rétablissement des espèces vulnérables, sauvages et domestiques, et gérer efficacement leurs interactions avec l'humain
- 5 Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts
- 6 Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine
- 7 Viser l'élimination des déchets plastiques
- 8 Viser la réduction de l'utilisation des pesticides du deux tiers au moins
- 9 Contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à des approches fondées sur les écosystèmes

L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL Afin d'inspirer d'autres villes à prendre des mesures audacieuses en faveur de la biodiversité, les villes signataires de l'engagement seront invitées, sur une base volontaire, à faire état de leurs progrès envers les 15 actions sur la [Plateforme d'action de CitiesWithNature](#), reconnue par la [CDB](#) comme le lieu où les villes peuvent rendre compte de leurs engagements envers les objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

PARTAGER LES BIENFAITS DE LA BIODIVERSITÉ

- 10 Viser à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture urbaines soient accessibles, gérées durablement et contribuent à la sécurité alimentaire
- 11 Prioriser les solutions basées sur la nature en matière de protection contre les aléas et événements climatiques extrêmes et de régulation de la qualité de l'air et de l'eau
- 12 Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès équitable à ces espaces

SOLUTIONS, GOUVERNANCE, GESTION ET ÉDUCATION

- 13 Intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance et les politiques publiques, et accroître les ressources financières allouées à sa conservation et à sa gestion durable
- 14 Contribuer, par l'éducation et la participation citoyenne, à ce que les populations et les entreprises soient encouragées à faire des choix responsables envers la biodiversité et aient les moyens et les connaissances pour le faire
- 15 Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions et au processus d'acquisition et de transmission des connaissances

L'engagement de
Montréal



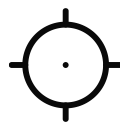
Démarche

Un règlement en révision



Nuisance ?

La plupart des villes ont des règlements sur les nuisances;



Éradication ?

Constat qu'il serait impossible d'éradiquer;



Portée ?

Qui embrasse trop mal étreint.



Le contrôle

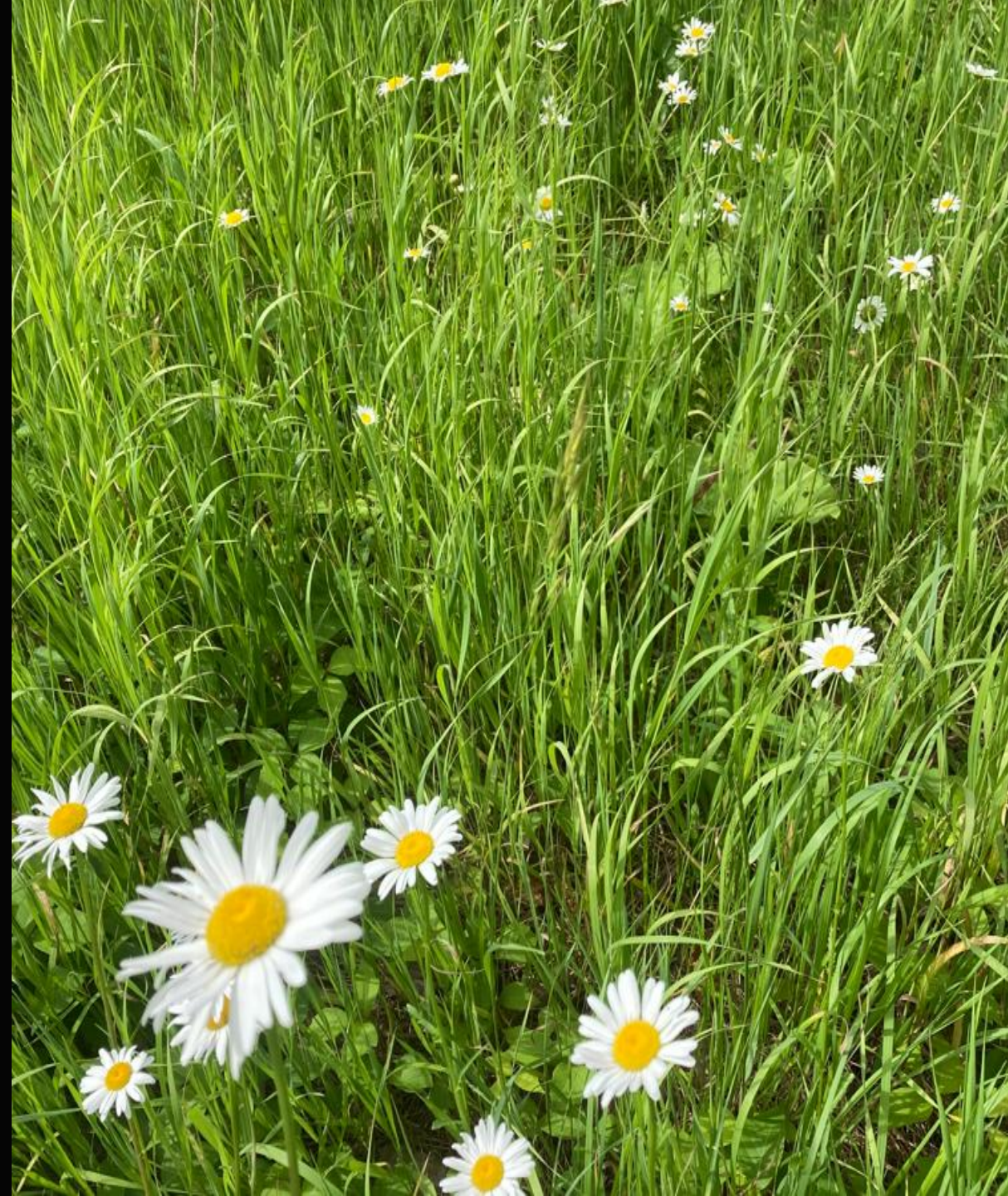
L'affaire de tous

- On encourage à de bons comportements: hydravions, voyageurs, etc.
- Implication des propriétaires en milieu urbain possible ?
- Comment les engager dans cet effort qui doit être collectif et non pas limité aux villes qui ne peuvent qu'agir sur leurs terrains alors qu'elles administrent l'ensemble du territoire.



Adopter un règlement, soit, mais après ?

- Application ?
- Suivi ?
- Ressources ?
- Compétences ?



RCA23 17392

Règlement sur les nuisances à l'égard de l'arrondissement de CDN-NDG



Exigences

Produire une liste d'EEE présentes sur le terrain;

Localiser et circonscrire les superficies d'envahissement;

Produire un calendrier d'intervention et des cibles annuelles ;

Afficher la présence et les nuisances sur la biodiversité.



Qui est visé ?

Définition au règlement:

« grande ou grand propriétaire » : propriétaire possédant des terrains de plus de 3,5 hectares (35 000 mètres carrés).



Les Amis de la Montagne

- Une expertise incontournable;
- 27 propriétaires;
- Des explications.



Des rencontres personnalisées
En 2025 et 2026



Credit de la photo par Getty Images

Points couverts:

Inventaire

Localisation

Calcul des superficies

Taux de recouvrement

Évaluation du DHP des
individus matures



Résultat de l'inventaire

Exemple d'un propriétaire

Nom commun	Superficies d'envahissement (m ²)
<i>Espèces exotiques envahissantes</i>	
Anthriscue des bois (<i>Anthriscus sylvestris</i>)	9
Brome inerme (<i>Bromus inermis</i>)	201,65
Érable de l'Amour (<i>Acer ginnala</i>)	45
Érable de Giguère (<i>Acer Negundo</i>)	27
Érable de Norvège (<i>Acer platanoides</i>)	99
Nerprun bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)	81
Nerprun cathartique (<i>Rhamnus cathartica</i>)	135
Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>)	1477,27
Valériane officinale (<i>Valeriana officinalis</i>)	72
<i>Espèces nuisibles</i>	
Herbe à poux (<i>Ambrosia spp.</i>)	<9
Herbe à puce (<i>Toxicodendron radicans</i>)	±9

Érable de Giguère
Érable de Norvège
Orme de Sibérie



Une canopée à conserver

Les arbres avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) de plus de 5 cm ne sont pas touchés par la réglementation.

ZONE DE CONTRÔLE

Nous protégeons la biodiversité !

Certaines plantes de cette zone sont visées par des mesures de contrôle puisqu'elles représentent une menace à la biodiversité végétale. Nous travaillons à ralentir leur croissance et leur prolifération.





Où en sommes-nous dans le déploiement ?

2026

Transfert d'expertise aux inspecteurs

Réception des plans et analyse / suivis
auprès des propriétaires

MERCI !
Période de questions



Isabelle Bérubé

Isabelle.berube@montreal.ca

